



Département  
de la Vendée

-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230626-2023JUNDEL26-DE

S<sup>2</sup>LOW

Date de la convocation : 20 juin 2023  
Séance du Conseil Municipal : 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 51) – Marietta BOONEFAES – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 9)– Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU  
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Roger BRIAND  
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 30  
29 aux délibérations 9 et 51  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 9 et 51

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

### **26- MARCHÉS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA MÉTAIRIE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Dans le cadre de la mise aux normes énergétiques de son patrimoine bâti et de l'amélioration des conditions de travail et d'utilisation de ses locaux, la Ville des Herbiers souhaite réaliser la rénovation énergétique et la réhabilitation du Groupe Scolaire La Métairie. Ce bâtiment, construit en 1985, est vétuste et nécessite de nombreux travaux d'amélioration.

Les travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation se situeront dans l'enceinte des écoles maternelles et élémentaires existantes, ils consisteront en :

- la modification des murs porteurs et des cloisons pour notamment, créer des salles d'activités à la place des salles de restauration,
- la création d'un bloc sanitaires et de vestiaires pour le personnel dans les locaux existants,
- le remplacement des ouvertures et fermetures,
- le remplacement et l'isolation des plafonds,
- l'installation d'un système de VMC simple flux,

- le remplacement et l'installation d'une chaudière à granulés de bois de 200 kW y compris les régulations,
- le remplacement et l'amélioration du système d'éclairage (LED),
- le remplacement des revêtements de sols et la mise en peinture des murs.

Ces travaux répondront aux exigences de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité de l'ensemble du groupe scolaire de la Métairie.

Les travaux décrits ci-dessus seront exécutés en site occupé. De ce fait, un phasage devra être opéré :

Phase 1 : Rénovation énergétique de la première moitié de l'école élémentaire

Phase 2 : Rénovation énergétique de la seconde moitié de l'école élémentaire

Phase 3 : Rénovation énergétique de la première moitié de l'école maternelle

Phase 4 : Rénovation énergétique de la seconde moitié de l'école maternelle.

La construction de l'office / salle de restauration sera réalisée en parallèle de ces phases, elle permettra de libérer la zone centrale du bâtiment existant pour exécuter la dernière phase :

Phase 5 : Rénovation énergétique de la zone commune école élémentaire / école maternelle.

Les études de conception en phase Avant-Projet Définitif (APD) étant terminées, l'équipe de maîtrise d'œuvre a estimé le coût global des travaux à 1 500 000,00 € HT. Les travaux sont répartis en 9 lots :

Lot 1 : Gros œuvre / Carrelage / Faïence

Lot 2 : Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit

Lot 3 : Verrière hall d'entrée maternelle

Lot 4 : Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre

Lot 5 : Faux-plafond / Isolation

Lot 6 : Peinture

Lot 7 : Revêtement de sol

Lot 8 : Electricité

Lot 9 : Chauffage / Ventilation.

Afin de réaliser ces travaux, et compte tenu du montant global estimé, il est nécessaire de lancer une consultation selon une procédure adaptée conformément aux articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4,

Vu le budget principal 2023, Opération APCP 9201004 - Compte 212-2313 – GS02

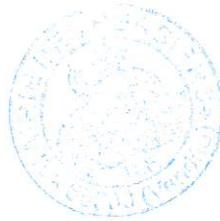
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 13 juin 2023,

Vu le rapport de Patrice BOUANCHEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le programme des travaux exposé ci-dessus pour un coût global de 1 500 000,00 € HT,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour la réalisation des travaux ainsi que les marchés tels qu'ils auront été attribués conformément au classement opéré par la Commission MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Fanny GIRARD  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 03 JUL. 2023  
Publié électroniquement le : 03 JUL. 2023